

# **LUXEMBOURG INVESTMENT FUND SICAV en liquidation judiciaire**

## **Communiqué des liquidateurs**

### **Numéro 61**

#### **Jugement du 16 juin 2022 concernant l'établissement d'un rapport annuel destiné à informer les porteurs de parts d'investissement**

En raison des restrictions sanitaires, l'assemblée générale destinée à informer les porteurs de parts d'investissement a été remplacée en automne 2021 par un rapport écrit.

Après discussion avec Mme la juge commissaire, les liquidateurs, convaincus des avantages de cette façon de procéder, ont introduit une requête destinée à modifier le jugement de liquidation et à remplacer l'assemblée générale annuelle par un rapport écrit.

Dans son jugement du 16 juin 2022, le tribunal a favorablement accueilli cette requête. Une copie de ce jugement est publiée à la rubrique « Documents juridiques ».

Luxembourg, le 16 août 2022

Les liquidateurs

Alain RUKAVINA    Paul LAPLUME